

Lexique français-allemand des termes utiles

Accident	Unfall	Feux tricolores	Ampel
Agression	Überfall	Fille	Mädchen
Aide / secours	Hilfe	Garçon	Junge
Aller à ... / marcher	Gehen	Gare	Bahnhof
Ambulance	Krankenwagen	Homme	Mann
Arme	Waffe	Hôpital / clinique	Krankenhaus
Assurance	Versicherung	Infraction	Straftat
Attestation d'assurance	Versicherungs-nachweis		
Carte d'assurance	Versicherungskarte		
Attestation de dépôt de plainte	Bescheinigung einer Anzeige	Malade	Krank
Auteur / coupable	Täter	Médecin	Arzt
Autoroute	Autobahn	Menace / menacer	Bedrohung / bedrohen
Avocat	Anwalt	Mort	Tod
Bagages	Gepäck	Numéro d'immatriculation	Amtliches Kennzeichen
Banque	Bank	Numéro de téléphone	Telefonnummer
Blessée ou blessé	Verletzte(-r)	Parking	Parkplatz
Blessure(-s)	Verletzung(-en)	Passeport	Reisepass
Bouchon / embouteillage	Stau	Perdu	Verloren
Cambrilage	Einbruch	Permis de conduire	Führerschein
Camion	LKW	Pharmacie	Apotheke
Camping-car / Mobilhome	Wohnmobil	Place	Platz
Caravane	Wohnwagen	Police / Gendarmerie	Polizei / Gendarmerie
Carte bancaire	Bankkarte	Station-service	Tankstelle
Carte d'identité	Ausweis	Pompiers	Feuerwehr
Carte de crédit	Kreditkarte / Bankkarte	Portefeuille	Brieftasche
Carte grise (F)	Fahrzeugschein	Procès-verbal	Protokoll
Certificat d'immatriculation (B)			
Constat amiable	Internationaler Unfallbericht	Proches	Angehörige
Couleur	Farbe	Relais routier / aire de repos	Raststätte / Rastplatz
Coups	Schläge	Rue / Route	Strasse
Couteau	Messer	Sac	Tasche
Dégâts matériels	Sachschaden	Samu	Notarzt
Déposer plainte	Anzeige erstatten	Service d'Aide aux victimes	Opferhilfsstelle
Diesel / Gazole	Diesel	Témoïn	Zeuge
Essence	Benzin		
Eau	Wasser	Toilettes	WC
Enfant	Kind	Traces	Spuren
Enfermé	Eingesperrt	Valise	Koffer
Femme	Frau	Véhicule / rouler	Fahrzeug / fahren
Fenêtre	Fenster	Victime	Opfer
Feu	Feuer	Vol	Diebstahl gestohlen
		Volé	

Numéros d'urgence :
Numéro d'urgence européen 112

ALLEMAGNE :
Police 110
Pompiers et ambulance 112

LUXEMBOURG :
Police 113
Pompiers et ambulance 112

FRANCE :
Police/Gendarmerie 17
Pompiers 18
SAMU 15

BELGIQUE :
Police 101
Pompiers et ambulance 100

Renseignements importants :

- Qui appelle ? (nom, localisation, coordonnées)
- Pourquoi ? (événement, blessés, risques)
- Où ? (lieu des faits)
- Quand ?
- Qui est sollicité ? (médecin, police, pompiers)

Informations plus détaillées : www.granderegion.net

POLICE ALLEMAGNE :
www.polizei.rlp.de (Rhénanie-Palatinat)
www.polizei.saarland.de (Sarre)
www.polizei.beratung.de

POLICE LUXEMBOURG :
www.police.lu

FRANCE :
Police: www.interieur.gouv.fr
Gendarmerie: www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

POLICE BELGIQUE :
www.police.be

VOTRE GUIDE

«SECURITE»

EN GRANDE REGION



Informations
pratiques

Vos droits et
démarches



Que faire en cas d'urgence ?

- **Accident de circulation :**
 - Toute personne auteur ou victime d'un accident doit s'arrêter.
 - Ne pas rester dans le véhicule dans l'attente des secours. Quitter le véhicule côté passager.
 - Sécuriser les lieux : mettre le gilet de sécurité, allumer les feux de détresse et placer le triangle de pré-signalisation à 100 m de votre véhicule.
 - En cas de dommages légers, placer le véhicule au bord de la voie de circulation.
 - Porter les premiers secours aux blessés.
 - En cas d'accident mortel ou corporel et en cas de dommages matériels importants, aviser les services de police* en utilisant le numéro d'urgence.
 - Ne pas modifier ou effacer les traces avant le constat d'accident.
 - Attendre l'arrivée des services de police*.
 - **Vol ou cambriolage :**
 - Déposer plainte auprès du service de police* le plus proche qui vous renseignera sur vos droits et les démarches à accomplir.
 - Les services de police* vous remettront un récépissé de déclaration de vol de documents d'identité.
 - Vous renseigner le cas échéant auprès de votre ambassade ou consulat pour l'obtention de nouveaux papiers.
 - En cas de vol de carte bancaire ou de portable, faire immédiatement opposition en appelant les numéros nationaux préconisés dans votre pays.
 - **Atteintes corporelles :**
 - Aviser les services de police* par numéro d'urgence.
 - Veiller à se faire délivrer un certificat médical.
 - Conserver vêtements et autres objets de valeur détériorés en tant qu'éléments de preuve dans un sachet propre.
 - Conserver les attestations médicales et factures en vue d'une éventuelle indemnisation ultérieure.
- * en France : police ou gendarmerie

Information:

Les informations contenues dans cette brochure n'ont pas de base légale devant une juridiction.

Réimpression et diffusion autorisées

Les victimes ont droit à aide et information :

Les droits des victimes :

Les victimes d'une infraction ont droit à une information sur la teneur et les conditions d'exercice de leurs droits.

Les services de police* vous renseigneront sur vos droits dans le cadre de la procédure ainsi que sur les demandes d'indemnisation.

Assistance psychologique et aide aux victimes :

Victime d'un accident ou d'une infraction, vous réagissez individuellement à ce qui vient de vous arriver.

Il est tout à fait normal d'être choqué par un événement traumatisant. Vous serez aussi confronté à un système judiciaire que vous ne connaissez peut-être pas. Toutes les émotions liées à cette situation risquent en plus d'être exacerbées si vous vous trouvez à l'étranger et que vous ne maîtrisez pas la langue du pays.

Si vous rencontrez des problèmes psychiques en raison de cet événement, les associations d'aide aux victimes de votre région ou des autres pays de la Grande Région pourront vous aider. Elles seront en mesure de vous apporter une assistance psychologique ainsi que d'autres aides spécifiques selon le pays. Le cas échéant, les associations d'aide aux victimes de la Grande Région pourront travailler en collaboration.

Assistance juridique :

Au sein de la Grande Région « Sarre/Lor/Lux//Rhénanie-Palatinat/Wallonie », toute personne a droit à l'assistance d'un avocat.

En outre, tant dans sa région que dans les autres pays de la Grande Région, une victime peut bénéficier sous certaines conditions d'une prise en charge des frais d'avocat ou de justice si elle ne dispose pas de ressources suffisantes.

Les services de police* vous renseigneront sur les dispositions propres à chaque pays ainsi que sur les associations d'aide aux victimes.

* en France : police ou gendarmerie

Nous sommes à votre disposition :

Vous venez d'être victime d'une infraction pénale ou d'un accident:

Adressez-vous aux services de police*.

Vous trouverez les numéros d'urgence au verso de ce document.

Les services de police* :

- vous apporteront aide et conseil
- prendront votre plainte,
- veilleront à aviser le service d'aide médicale urgente
- vous renseigneront sur vos droits,
- vous renseigneront sur les associations d'aide aux victimes publiques ou privées.
- pourront éventuellement vous mettre en contact avec l'association d'aide aux victimes compétente.

Problèmes de langue

Si vous ne parlez pas la langue du pays, les services de police* pourront recourir à un interprète ou à un fonctionnaire de police parlant votre langue.

Dans tous les cas :

- Demandez aux services de police* :
 - . le numéro de votre procès-verbal de plainte,
 - . le nom du fonctionnaire qui traite le dossier,
 - . l'adresse du service* et du tribunal compétents.
- Lisez attentivement votre déclaration et demandez le cas échéant ajouts ou modifications.
- En Belgique et en France, vous pourrez demander une copie de votre procès-verbal de plainte. Cette possibilité n'existe pas en Allemagne et au Luxembourg.
- Votre plainte sera transmise au Procureur compétent qui décidera des suites à donner.
- Conservez soigneusement les documents remis par les services de police*.

* en France : police ou gendarmerie

Mentions légales:

Editeur:

Maison de la Grande Région, 25, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Tél.: +352 247-86989, Fax: +352 26 48 09 97, www.granderegion.net, michele.staus@mat.etat.lu

Rédaction et conception:

Groupe de travail „Protection des victimes“ du Sommet de la Grande Région

j.zeck@innen.saarland.de

Edition 01-2009